



Nom et prénom de l'étudiant :

PORTFOLIO DE L'ÉTUDIANT



MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

RÉFÉRENT STAGE DE L'IFMK :

NOM ENSEIGNANT

TÉL 03 83 51 83 33

email enseignant@kine-nancy.eu

PROMOTION 2016 - 2020

TABLE DES MATIÈRES

- Rappel du dispositif de formation
- Maquette de la formation
- Organisation des stages
- Rôles des acteurs de la formation
- Portfolio des stages en masso-kinésithérapie
- Compétences professionnelles
- Évaluation du stage et de l'étudiant
- Stages
 - Fiche d'objectifs de stage
 - Fiches d'autoévaluation et d'évaluation des compétences par stage.
 - Grille d'évaluation de stage
- Récapitulatif du parcours de stage

- Annexes
 - Annexe I : Prérequis des étudiants avant chaque stage.
 - Annexe II : Prérequis des étudiants avant leur arrivée en stage
 - Annexe III : La profession de masseur-kinésithérapeute : définition
 - Annexe IV : Convention de stage en secteur institutionnel
 - Annexe V : Convention de stage en secteur libéral

Rappel du dispositif de formation

Depuis le 2 septembre 2015, la réingénierie de la formation en masso-kinésithérapie a abouti.

Le 4 septembre 2015, publication au Journal Officiel de l'Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute (JORF n° 0204 du 4 septembre 2015).

Cet arrêté précise que la formation conduisant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute dure quatre années, c'est-à-dire 8 semestres. Elle est précédée d'une année universitaire validée conformément aux dispositions du décret n° 2015-1110 du 2 septembre 2015.

Au cours de ces 4 années, l'étudiant devra valider 32 Unités d'Enseignement (UE) qui seront valorisées en *European Credits Transfer System* (ECTS), 60 par année, soit 240 sur les 4 ans.

Notons que ces 240 ECTS ajoutés aux 60 ECTS de la première année universitaire font un total de 300 ECTS. Pour le moment ces 300 ECTS n'accordent pas le grade de master.

La formation est organisée en 2 cycles et articule le contenu des Unités d'Enseignement (UE) délivrées en Institut de Formation avec les apprentissages cliniques et hors clinique effectués en stage.

Cycle 1 : comprendre les situations de soin

Il a pour finalité les acquisitions conceptuelles.

Il est organisé pour permettre à l'étudiant d'acquérir la dimension méthodologique des 11 compétences. Elles devront être acquises à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en fin de cycle 1.

La 1^{ère} année est centrée sur les savoirs fondamentaux nécessaires à la **compréhension des pratiques professionnelles**, à la **découverte des formes d'exercice et la responsabilité d'exercice**.

La 2^{ème} année est orientée vers l'**acquisition de la démarche de raisonnement clinique**.

Les UE sont réparties en 3 domaines :

- **Enseignements fondamentaux** axés sur les sciences biologiques et médicales fondamentales.
- **Sciences et ingénierie en kinésithérapie** axées sur les bilans, les évaluations et technologies en kinésithérapie.
- **Apprentissages et approfondissements** axés sur les méthodes de travail, la construction du raisonnement clinique et critique.

Cycle 2 : agir avec compétence dans les situations de soin

Il a pour finalité la mise en projet et la réalisation d'actes en situation réelle. Il est organisé pour permettre à l'étudiant la mise en œuvre des 11 compétences.

Elles devront toutes être acquises à la fin du cycle 2.

La 3^{ème} année est centrée sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, la conception des interventions et l'acquisition des savoir-faire. L'évaluation des compétences est centrée sur les compétences cœur de métier (de C1 à C5).

La 4^{ème} année doit permettre l'approfondissement des compétences cœur de métier ainsi que la mise à distance de l'exercice professionnel et les pratiques réflexives. L'évaluation porte sur l'ensemble des compétences (de C1 à C11).

Les UE sont réparties en 3 domaines :

- **Enseignements fondamentaux** axés sur la sémiologie, la physiopathologie et les pathologies.
- **Sciences et ingénierie en kinésithérapie** axées sur les bilans, évaluations et technologies en kinésithérapie dans les différents champs d'intervention.
- **Approfondissement et professionnalisation** axés sur la pratique clinique et professionnelle.

Maquette de la formation

UNIVERSITÉ	IFMK				
Année de sélection	1 ^{er} cycle		2 ^{ème} cycle		
L1 (S1-S2)	PCK1 (S1-S2) (K1)	PCK2 (S3-S4) (K2)	DCK1 (S5-S6) (K3)	DCK2 (S7-S8) (K4)	
Unités d'enseignement de première année commune aux études de santé (PACES) ou de première année de Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) ou de Licence Sciences, Technologies, Santé.	UE 1. Santé publique	UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	
	UE 2. Sciences humaines et sciences sociales		UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire		
	UE 3. Sciences biomédicales		UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		
	UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)		UE 18. Physiologies, sémiologie, physiopathologies et pathologies spécifiques		
	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie			UE 19. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2	Sciences et ingénierie en kinésithérapie
				UE 20. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire 2	
				UE 21. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2	
				UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	
	UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité			UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie	
				UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé publique	
	UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche			UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	Apprentissages et approfondissements
				UE 28. Mémoire	
UE 9. Langue anglaise professionnelle			UE 26. Langue anglaise professionnelle		
UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive			UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention		
UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique			UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle		
UE 12. Optionnelle 1	UE 13. Optionnelle 2	UE 31. Optionnelle 3	UE 32. Optionnelle 4		
60 ECTS	60 ECTS	120 ECTS	180 ECTS	DEMK = 240 ECTS	

UE : Unité d'Enseignement : regroupement de contenus essentiels et structurants pour la formation de l'étudiant.

UI : Unité d'Intégration : vise l'intégration des acquis qu'ils soient théoriques, pratiques ou expérimentiels.

S1, S2... : semestre 1, semestre 2...

PCK1 : Premier Cycle Kinésithérapie 1ère année (K1)

PCK2 : Premier Cycle Kinésithérapie 2ème année (K2)

DCK1 : Deuxième Cycle Kinésithérapie 1ère année (K3)

DCK2 : Deuxième Cycle Kinésithérapie 2ème année (K4)

Organisation des stages

Généralités

- Un stage temps plein par semestre sur la base de 35 h par semaine.
- La durée des stages est d'une semaine par ECTS (*European Credits Transfer System*), le temps de travail autour du stage étant inclus (temps de préparation et d'exploitation du stage organisés à l'IFMK).
- Récupération d'un stage non validé ou possibilité d'un stage anticipé pendant la période des congés d'été dans des situations particulières.
- Possibilité d'un stage temps plein sur 2 structures.

Répartition des crédits alloués aux stages

1 ^{er} cycle	18 ECTS	2 ^{ème} cycle	24 ECTS
Stage 1/PCK1 (K1)	2 ou 3 ECTS	Stage 5/DCK1 (K3)	6 ECTS
Stage 2/PCK1 (K1)	3 ou 4 ECTS	Stage 6/DCK1 (K3)	6 ECTS
Stage 3/PCK2 (K2)	6 ECTS		
Stage 4/PCK2 (K2)	6 ECTS	Stage 7/DCK2 (K4)	12 ECTS

PCK1 : Premier Cycle Kinésithérapie 1ère année (K1) DCK1 : Deuxième Cycle Kinésithérapie 1ère année (K3)
PCK2 : Premier Cycle Kinésithérapie 2ème année (K2) DCK2 : Deuxième Cycle Kinésithérapie 2ème année (K4)

Spécificités des stages

Stages 1 et 2 : découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, initiation à la pratique clinique.

Stages 3 et 4 : approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, la formation à la pratique clinique ciblant l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UI 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ».

Stages 5 et 6 : acquisition des compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans l'UI 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention ». Formation à la pratique clinique ou hors clinique.

En fin de 3ème année (DCK3) : l'étudiant doit avoir parcouru les 3 champs cliniques : « musculo-squelettique » ; « neuro-musculaire » ; « respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ».

Stage 7 - clinicat : stage professionnalisant, en secteur clinique, temps plein de 12 semaines en 4ème année (DCK4). Le stagiaire peut également réaliser des activités hors clinique, notamment dans un laboratoire de recherche lié au secteur clinique. Le stage peut être anticipé sur le semestre précédent (possibilité de démarrer en janvier, soit fin du semestre 7), les crédits de ce stage seront affectés au semestre 8.

Le stage 7 doit permettre d'acquérir et de valider l'ensemble des compétences :

- compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans l'UI 25 : démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention.
- compétences réflexives sur l'exercice professionnel (de C6 à C11) formalisées dans l'UI 29 : analyse et amélioration de la pratique professionnelle.

Les stages cliniques sont sous la responsabilité de tuteurs, masseurs-kinésithérapeutes, évalués par eux et validés par la Commission d'Attribution des Crédits (CAC), commission qui regroupe l'ensemble des représentants des intervenants pédagogiques et qui est la seule instance à pouvoir attribuer les ECTS.

Les stages hors cliniques se situent dans le champ des compétences du masseur-kinésithérapeute et sont sous la responsabilité de personnes expertes ou qualifiées, détentrices d'un diplôme en rapport avec les activités pratiquées par le stagiaire (ergonome, ingénieur développement, enseignant chercheur,...). Ils sont évalués par la personne experte désignée et validés par la Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

Rôles des acteurs de la formation

Ces acteurs sont impliqués dans l'organisation du stage et communiquent entre eux les informations qu'ils jugent utiles au bon déroulement de celui-ci.

Stage	Rôles du maître de stage de la structure d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - est l'interlocuteur privilégié de l'IFMK ; - contribue à l'élaboration du projet de formation de sa structure ; - est responsable de la mise en place de la fonction tutorale dans sa structure ; - pilote l'intégration des étudiants dans sa structure ; - est garant du processus d'évaluation du stage ; - avertit l'institut en cas d'absence ou de survenue d'évènements graves ; - élabore un rapport circonstancié en cas d'incident ; - est garant de la qualité et de la sécurité des soins.
	Rôles du tuteur de stage	<ul style="list-style-type: none"> - accueille, intègre et organise le stage de l'étudiant ; - assure le suivi et la formation de l'étudiant en faisant émerger du sens au cours de situations de travail ; - met en œuvre le processus d'évaluation et accompagne l'étudiant dans son processus d'auto-évaluation ; - identifie les points forts et les points faibles et donne des objectifs de progression ; - transmet les valeurs professionnelles ; - est garant de la qualité et de la sécurité des soins.
Étudiant	Rôles du stagiaire	<ul style="list-style-type: none"> - est responsable de son portfolio et de sa mise à jour ; - prépare son stage en formulant des objectifs précis ; - présente les objectifs institutionnels et négocie avec le tuteur ses objectifs personnels ; - respecte les règles de l'organisation de la structure ; - agit sous la supervision du tuteur ; - élabore ses actes et ses comportements dans le cadre d'une réflexion éthique ; - construit ses savoirs professionnels par la formalisation de son expérience ; - confronte son expérience aux savoirs existants ainsi qu'aux données de la littérature scientifique ; - participe à l'analyse de sa progression.
IFMK	Rôles des formateurs et/ou des responsables du suivi pédagogique de l'institut	<ul style="list-style-type: none"> - assure l'accompagnement de l'étudiant à l'institut ; - organise la valorisation des savoirs expérientiels ; - participe au contrôle du parcours de formation clinique et hors clinique ; - participe à l'élaboration des parcours et des projets en lien avec l'expérience clinique et hors clinique ; - accompagne la production des projets inhérents à l'expérience de stage.
	Rôles du responsable des stages de l'institut de formation	<ul style="list-style-type: none"> - organise le recensement de l'offre de stage ; - structure l'offre de stage ; - assure la régulation du dispositif ; - est l'interlocuteur privilégié des terrains de stage, notamment en termes de conseils et d'explicitations du projet de formation ; - recueille et met à disposition des étudiants les livrets d'accueil fournis par les structures ainsi que leurs projets de formation ; - informe les étudiants sur les ressources formatives des stages en termes de populations accueillies et d'activités cliniques ou hors cliniques ; - participe à la recherche de nouveaux terrains de stage.
	Rôles du responsable de l'Institut de formation	<ul style="list-style-type: none"> - est responsable de l'agrément des terrains de stage ; - est responsable de la conception et de la mise en place du projet de formation professionnelle ; - s'assure des moyens et des outils de l'alternance ; - construit le parcours de formation clinique et hors clinique des étudiants et s'assure de la traçabilité ; - est responsable de l'application de la réglementation en cours, concernant les stages.

Portfolio des stages en masso-kinésithérapie

Le portfolio est un outil de structuration de la pensée de l'apprenant, à l'usage de celui-ci, pour construire son parcours professionnalisant, **définir ses objectifs de stages** et **identifier ses compétences acquises**. Cette autoévaluation s'appuie sur l'analyse réflexive.

Parmi les 32 UE de la formation, 2 UE sont consacrées aux stages : **l'UE 11 : Formation à la pratique masso-kinésithérapique** (à valider au cours du 1er cycle) et **l'UE 30 : Formation à la pratique masso-kinésithérapique** (à valider au cours du 2ème cycle) ; elles totalisent 42 ECTS et représentent, sur les 4 années de formation, 1470 heures de formation pratique sur les terrains de stage.

Quant au mémoire de fin d'études, il n'est pas lié à un stage particulier, sa construction et son évaluation procèdent de la validation de l'UE 28 : Mémoire.

Pour le tuteur de stage et les formateurs, le portfolio est un outil de lisibilité du parcours de l'étudiant et un guide d'accompagnement.

Le portfolio constitue un recueil de données transcrites par l'étudiant, permettant de tracer et d'analyser les capacités développées en stage.

Le portfolio peut être complété par divers travaux, élaborés à partir de l'expérience en stage, qui font foi de l'acquisition des compétences de l'étudiant.

Pour l'étudiant, le portfolio permet de s'initier à l'auto-évaluation de ses compétences et de disposer des évaluations, des préconisations ou des commentaires du tuteur de stage.

Le portfolio contribue à **l'acquisition des 11 compétences** nécessaires pour l'obtention du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute.

Les 11 compétences seront évaluées au cours des 2 cycles de formation.

Le 1^{er} cycle a pour finalité **la compréhension des situations professionnelles**, il doit permettre l'acquisition méthodologique des compétences.

Le 2ème cycle est centré sur **l'élaboration du diagnostic kinésithérapique** et la mise en œuvre **d'une intervention adaptée**. Il permet, par l'analyse de pratiques, la distanciation, le développement de capacités réflexives et le questionnement éthique de l'étudiant.

Le portfolio est un document imprimé (ou informatisé) et non modifiable par l'étudiant.

Le suivi du portfolio est assuré par l'étudiant qui le met à jour au cours du stage et le présente au tuteur pour appréciations et commentaires en vue de l'évaluation du stage.

Compétences professionnelles

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences requises pour l'exercice des différentes activités inhérentes aux rôles et missions de la masso-kinésithérapie / physiothérapie. Lors de la formation clinique, la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences est formalisée dans le portfolio.

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation, elle est appréciée à partir du portfolio.

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans l'acquisition des compétences.

- C1. Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique.
- C2. Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation.
- C3. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage.
- C4. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie.
- C5. Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie.
- C6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie.
- C7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.
- C8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- C9. Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources.
- C10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe.
- C11. Informer et former les professionnels et les personnes en formation.

Tous les documents relatifs à la réforme des études sont téléchargeables au format pdf sur le site de l'ILFMK :

<http://www.kine-nancy.eu/>

Dans le menu **PRÉSENTATION**, choisir **Réingénierie**, dans le texte cliquez sur :
vous pouvez télécharger le texte.

Ce document comporte 134 pages, numérotées de la page 172 à 305.

Vous y trouverez :

- Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute (p. 172)
- Annexe I : le référentiel des activités (p. 182)
- Annexe II : le référentiel des compétences (p. 192)
- Annexe III : la maquette de formation de masseur-kinésithérapeute (p. 208)
- Annexe IV : le référentiel de formation et les unités d'enseignement (UE) (p. 210)
- Annexe V : le contenu d'un portfolio (p. 285).

Évaluation du stage et de l'étudiant

La formation clinique doit permettre à l'étudiant :

- de découvrir les environnements professionnels ;
- d'acquérir des connaissances ;
- d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- de centrer son écoute sur la personne soignée et son environnement afin de proposer des interventions et/ou conseils appropriés ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions, et d'adopter la distance professionnelle appropriée ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants.

Les stages doivent permettre de valider l'ensemble des compétences, d'explorer les différents champs d'exercice de la kinésithérapie (musculo-squelettique, neuromusculaire, cardiorespiratoire, vasculaire et interne) et les interventions spécifiques (pédiatrie, gériatrie, santé publique, ...) en clinique et hors clinique.

Lors d'un stage, il y a 2 types d'évaluation : l'évaluation des 11 compétences professionnelles et l'évaluation du stage

L'évaluation des 11 compétences professionnelles

Elle se fait tout au long du parcours de stage.

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation, elle est appréciée à partir du portfolio que l'étudiant remplit au cours de son stage.

À la fin du cycle 1, l'étudiant doit avoir validé l'ensemble des 11 compétences à un niveau "d'acquis méthodologiques" en lien avec l'UI10, "Élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive".

À la fin du cycle 2, l'étudiant doit avoir validé l'ensemble des 11 compétences à un niveau en lien avec l'UI25, "démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention" et l'UI29, "analyse et amélioration de la pratique professionnelle".

Elle se fait à l'aide des **Fiches d'auto-évaluation et d'évaluation des compétences par stage**.

Auto évaluation : c'est l'étudiant qui remplit sa fiche et qui la propose à son tuteur de stage.

Évaluation : par le tuteur de stage, au moyen d'entretiens de régulation afin de faire émerger l'analyse réflexive des pratiques du stagiaire renforçant ainsi ses apprentissages.

L'analyse réflexive doit permettre à l'étudiant de se situer par rapport à un objectif fixé par avance et à des compétences mobilisées en situation.

Pour ses apprentissages, l'étudiant doit s'engager et répondre aux exigences des situations rencontrées. Il mobilise ses savoirs, connaissances et expériences en situation. Il évalue ses acquis et ses manques avec la critique constructive du tuteur. Il envisage avec lui des pistes d'amélioration qui doivent lui permettre de développer simultanément plusieurs compétences lors des prises en soins.

L'évaluation du stage

Elle est réalisée par le tuteur de stage à l'aide de la **grille d'évaluation du stage**.

Avec celle-ci le stage est proposé à la validation ou la non validation.

Le tuteur remplit la feuille de stage à partir de critères d'évaluation. Les crédits européens correspondant au stage sont attribués par la CAC dès lors que le stage est validé.

En cas de non-validation d'un stage l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique et proposées à la CAC. La récupération d'un stage non validé ou la possibilité d'un stage anticipé pourra s'effectuer pendant la période des congés d'été.

STAGE 1

Cycle 1, PCK1
(K1)

Fiche d'objectifs du stage 1

Prérequis des étudiants avant leur arrivée en stage : voir Annexe II

Période : du au

Lieu de stage :

Service ou spécificité :

Nom de l'étudiant :

Nom du tuteur et tampon du stage :

Objectifs généraux ou institutionnels stage 1 et 2

- Découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, initiation à la pratique clinique ou hors clinique.
- Découverte d'une structure de soin, hygiène et secret professionnel.
- Mise en application d'une ou plusieurs techniques de masso-kinésithérapie vues en cours et évaluation de celles-ci.

Objectifs généraux ou institutionnels stage 3 et 4

- Approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, la formation à la pratique clinique ciblant l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UE 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ».

➤ Objectifs spécifiques de l'étudiant

.....
.....
.....
.....

➤ Objectifs définis en début de stage

.....
.....
.....
.....

STAGE S1					
Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 1 ^{er} cycle (K1, K2)	Auto-évaluation de la compétence par l'étudiant				
Niveau visé au 1 ^{er} cycle pour le développement des compétences. (Acquis méthodologiques)	Niveau atteint	Niveau partiellement atteint	Niveau non atteint	Non évaluable	Ce que je peux améliorer / commentaires ou situations rencontrées
J'observe une situation de soin et j'initie un questionnement professionnel au regard de données de la littérature. (en lien avec la compétence 1)					
Je connais la démarche de projet et les outils simples pour son suivi. (en lien avec la compétence 2)					
Je connais les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique. (en lien avec la compétence 3)					
J'analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés. (en lien avec la compétence 4)					
J'analyse une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique. (en lien avec la compétence 5)					
Je repère les situations de prestations d'expertise et de conseil. (en lien avec la compétence 6)					
J'observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie. (en lien avec la compétence 7)					
Je recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique. (en lien avec la compétence 8)					
J'observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure. (en lien avec la compétence 9)					
Je coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage. (en lien avec la compétence 10)					
Je repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels). (en lien avec la compétence 11)					

STAGE S1

STAGE S1					
Évaluations et préconisations ou commentaires du tuteur de stage	Évaluation de la compétence par le tuteur				
Niveau visé au 1 ^{er} cycle pour le développement des compétences. (Acquis méthodologiques)	Niveau atteint	Niveau partiellement atteint	Niveau non atteint	Non évaluable	Préconisations ou commentaires
L'étudiant sait observer une situation de soin et initier un questionnaire professionnel au regard de données de la littérature. (en lien avec la compétence 1)					
L'étudiant connaît la démarche de projet et les outils simples pour son suivi. (en lien avec la compétence 2)					
L'étudiant connaît les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique. (en lien avec la compétence 3)					
L'étudiant analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés. (en lien avec la compétence 4)					
L'étudiant analyse une relation professionnelle avec un patient, vécue en stage clinique. (en lien avec la compétence 5)					
L'étudiant repère les situations de prestations d'expertise et de conseil. (en lien avec la compétence 6)					
L'étudiant observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie. (en lien avec la compétence 7)					
L'étudiant recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique. (en lien avec la compétence 8)					
L'étudiant observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure. (en lien avec la compétence 9)					
L'étudiant coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage. (en lien avec la compétence 10)					
L'étudiant repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels). (en lien avec la compétence 11)					

Grille d'évaluation du stage 1

Grille d'évaluation du **STAGE 1** Cycle 1

Fiche à remettre à l'IFMK : **scannée puis transmise par mail à :** (nom du référent ifmk)@kine-nancy.eu

Critères d'évaluation	Niveau d'évaluation				Commentaires /argumentation
	Acquis	Satisfaisant	Insuffisant	Non évaluable	
Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)					
Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession					
Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)					
Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation Cycle 1 : - Mobilisation adaptée des connaissances fondamentales, des bilans et techniques en kinésithérapie. - Connaissance de la démarche du raisonnement clinique					
Efficacité de la prise en soin Pour le 1er stage : Compréhension des prises en soin					
Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage					
Comportement et communication adaptés à la situation professionnelle					
Capacité à évoluer au cours du stage					

Proposition de validation :

OUI

NON (à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)

Commentaire du tuteur :

Date et lieu :

Nom du tuteur :

Signature :

Nom de l'étudiant :

Signature :

Nom / qualité / Signature / cachet du service :

Définition des indicateurs

DÉFINITION DES INDICATEURS	
Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés.
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne.
Rigueur	Est exact, précis, logique, respecte les procédures.
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation).
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions.
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences.
Habilité	A des gestes et des techniques précis.
Éthique et responsabilité	Respecte les limites et les ressources liées à sa fonction. Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation. Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle.
Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle.
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes. S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe.
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants).
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage).
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant). Utilise les supports existants.
Attitude/comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation.

STAGE 2

Cycle 1, PCK1
(K1)

Fiche d'objectifs du stage 2

Prérequis des étudiants avant leur arrivée en stage : voir Annexe II

Période : du au

Lieu de stage :

Service ou spécificité :

Nom de l'étudiant :

Nom du tuteur et tampon du stage :

Objectifs généraux ou institutionnels stage 1 et 2

- Découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, initiation à la pratique clinique ou hors clinique.
- Découverte d'une structure de soin, hygiène et secret professionnel.
- Mise en application d'une ou plusieurs techniques de masso-kinésithérapie vues en cours et évaluation de celles-ci.

Objectifs généraux ou institutionnels stage 3 et 4

- Approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, la formation à la pratique clinique ciblant l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UE 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ».

Objectifs spécifiques de l'étudiant

- Observer, comprendre, s'informer afin de prendre conscience des différentes tâches qui s'imposent au kinésithérapeute (thérapeutique, relationnelle, administrative).
- S'intégrer au sein d'une équipe soignante et observer les relations thérapeutiques avec les patients et/ou l'entourage .
- Prendre connaissance du service de soins, de kinésithérapie et de l'environnement matériel du patient.
- S'initier aux soins de santé primaire, avec une attention particulière pour l'hygiène, l'asepsie et la surveillance du patient (sécurité des soins).
- S'initier aux bases générales de la profession de kinésithérapeute, avec mise en application de la technologie de base et du respect des grands principes étudiés durant le 1er cycle.
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels.
- Se préparer à l'exposé "Étonnements et expériences en kinésithérapie".

.....
.....
.....
.....

➤ Objectifs définis en début de stage

.....
.....
.....
.....

STAGE S2					
Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 1 ^{er} cycle (K1, K2)	Auto-évaluation de la compétence par l'étudiant				
Niveau visé au 1 ^{er} cycle pour le développement des compétences. (Acquis méthodologiques)	Niveau atteint	Niveau partiellement atteint	Niveau non atteint	Non évaluable	Ce que je peux améliorer / commentaires ou situations rencontrées
J'observe une situation de soin et j'initie un questionnement professionnel au regard de données de la littérature. (en lien avec la compétence 1)					
Je connais la démarche de projet et les outils simples pour son suivi. (en lien avec la compétence 2)					
Je connais les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique. (en lien avec la compétence 3)					
J'analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés. (en lien avec la compétence 4)					
J'analyse une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique. (en lien avec la compétence 5)					
Je repère les situations de prestations d'expertise et de conseil. (en lien avec la compétence 6)					
J'observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie. (en lien avec la compétence 7)					
Je recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique. (en lien avec la compétence 8)					
J'observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure. (en lien avec la compétence 9)					
Je coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage. (en lien avec la compétence 10)					
Je repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels). (en lien avec la compétence 11)					

STAGE S2

STAGE S2					
Évaluations et préconisations ou commentaires du tuteur de stage	Évaluation de la compétence par le tuteur				
Niveau visé au 1 ^{er} cycle pour le développement des compétences. (Acquis méthodologiques)	Niveau atteint	Niveau partiellement atteint	Niveau non atteint	Non évaluable	Préconisations ou commentaires
L'étudiant sait observer une situation de soin et initier un questionnaire professionnel au regard de données de la littérature. (en lien avec la compétence 1)					
L'étudiant connaît la démarche de projet et les outils simples pour son suivi. (en lien avec la compétence 2)					
L'étudiant connaît les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique. (en lien avec la compétence 3)					
L'étudiant analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés. (en lien avec la compétence 4)					
L'étudiant analyse une relation professionnelle avec un patient, vécue en stage clinique. (en lien avec la compétence 5)					
L'étudiant repère les situations de prestations d'expertise et de conseil. (en lien avec la compétence 6)					
L'étudiant observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie. (en lien avec la compétence 7)					
L'étudiant recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique. (en lien avec la compétence 8)					
L'étudiant observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure. (en lien avec la compétence 9)					
L'étudiant coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage. (en lien avec la compétence 10)					
L'étudiant repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels). (en lien avec la compétence 11)					

Grille d'évaluation du stage 2

Grille d'évaluation du STAGE 2 Cycle 1					
Fiche à remettre à l'IFMK : scannée puis transmise par mail à : (nom du référent ifmk)@kine-nancy.eu					
Critères d'évaluation	Acquis	Satisfaisant	Insuffisant	Non évaluable	Commentaires /argumentation
Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)					
Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession					
Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)					
Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation Cycle 1 : - Mobilisation adaptée des connaissances fondamentales, des bilans et techniques en kinésithérapie. - Connaissance de la démarche du raisonnement clinique					
Efficacité de la prise en soin Pour le 1er stage : Compréhension des prises en soin					
Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage					
Comportement et communication adaptés à la situation professionnelle					
Capacité à évoluer au cours du stage					

Proposition de validation :

OUI

NON (à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)

Commentaire du tuteur :

Date et lieu :

Nom du tuteur :

Signature :

Nom de l'étudiant :

Signature :

Nom / qualité / Signature / cachet du service :

Définition des indicateurs

DÉFINITION DES INDICATEURS	
Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés.
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne.
Rigueur	Est exact, précis, logique, respecte les procédures.
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation).
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions.
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences.
Habilité	A des gestes et des techniques précis.
Éthique et responsabilité	Respecte les limites et les ressources liées à sa fonction. Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation. Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle.
Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle.
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes. S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe.
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants).
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage).
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant). Utilise les supports existants.
Attitude/comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation.

STAGE 3

Cycle 1, PCK2
(K2)

Fiche d'objectifs du stage 3

Prérequis des étudiants avant leur arrivée en stage : voir Annexe II

Période : du au

Lieu de stage :

Service ou spécificité :

Nom de l'étudiant :

Nom du tuteur et tampon du stage :

Objectifs généraux ou institutionnels stage 1 et 2

- Découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, initiation à la pratique clinique ou hors clinique.
- Découverte d'une structure de soin, hygiène et secret professionnel.
- Mise en application d'une ou plusieurs techniques de masso-kinésithérapie vues en cours et évaluation de celles-ci.

Objectifs généraux ou institutionnels stage 3 et 4

- Approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, la formation à la pratique clinique ciblant l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UE 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ».

Objectifs spécifiques de l'étudiant

- Observer, comprendre, s'informer afin de prendre conscience des différentes tâches qui s'imposent au kinésithérapeute (thérapeutique, relationnelle, administrative).
- S'intégrer au sein d'une équipe soignante et observer les relations thérapeutiques avec les patients et/ou l'entourage .
- Prendre connaissance du service de soins, de kinésithérapie et de l'environnement matériel du patient.
- S'initier aux soins de santé primaire, avec une attention particulière pour l'hygiène, l'asepsie et la surveillance du patient (sécurité des soins).
- S'initier aux bases générales de la profession de kinésithérapeute, avec mise en application de la technologie de base et du respect des grands principes étudiés durant le 1er cycle.
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels.
- Se préparer à l'exposé "Étonnements et expériences en kinésithérapie".

.....
.....
.....
.....

➤ Objectifs définis en début de stage

.....
.....
.....
.....

STAGE S3					
Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 1 ^{er} cycle (K1, K2)	Auto-évaluation de la compétence par l'étudiant				
Niveau visé au 1 ^{er} cycle pour le développement des compétences. (Acquis méthodologiques)	Niveau atteint	Niveau partiellement atteint	Niveau non atteint	Non évaluable	Ce que je peux améliorer / commentaires ou situations rencontrées
J'observe une situation de soin et j'initie un questionnement professionnel au regard de données de la littérature. (en lien avec la compétence 1)					
Je connais la démarche de projet et les outils simples pour son suivi. (en lien avec la compétence 2)					
Je connais les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique. (en lien avec la compétence 3)					
J'analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés. (en lien avec la compétence 4)					
J'analyse une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique. (en lien avec la compétence 5)					
Je repère les situations de prestations d'expertise et de conseil. (en lien avec la compétence 6)					
J'observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie. (en lien avec la compétence 7)					
Je recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique. (en lien avec la compétence 8)					
J'observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure. (en lien avec la compétence 9)					
Je coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage. (en lien avec la compétence 10)					
Je repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels). (en lien avec la compétence 11)					

STAGE S3

STAGE S3					
Évaluations et préconisations ou commentaires du tuteur de stage	Évaluation de la compétence par le tuteur				
Niveau visé au 1 ^{er} cycle pour le développement des compétences. (Acquis méthodologiques)	Niveau atteint	Niveau partiellement atteint	Niveau non atteint	Non évaluable	Préconisations ou commentaires
L'étudiant sait observer une situation de soin et initier un questionnaire professionnel au regard de données de la littérature. (en lien avec la compétence 1)					
L'étudiant connaît la démarche de projet et les outils simples pour son suivi. (en lien avec la compétence 2)					
L'étudiant connaît les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique. (en lien avec la compétence 3)					
L'étudiant analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés. (en lien avec la compétence 4)					
L'étudiant analyse une relation professionnelle avec un patient, vécue en stage clinique. (en lien avec la compétence 5)					
L'étudiant repère les situations de prestations d'expertise et de conseil. (en lien avec la compétence 6)					
L'étudiant observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie. (en lien avec la compétence 7)					
L'étudiant recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique. (en lien avec la compétence 8)					
L'étudiant observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure. (en lien avec la compétence 9)					
L'étudiant coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage. (en lien avec la compétence 10)					
L'étudiant repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels). (en lien avec la compétence 11)					

Grille d'évaluation du stage 3

Grille d'évaluation du **STAGE 3** Cycle 1

Fiche à remettre à l'IFMK : **scannée puis transmise par mail à : (nom du référent ifmk)@kine-nancy.eu**

Critères d'évaluation	Acquis	Satisfaisant	Insuffisant	Non évaluable	Commentaires /argumentation
Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)					
Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession					
Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)					
Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation Cycle 1 : - Mobilisation adaptée des connaissances fondamentales, des bilans et techniques en kinésithérapie. - Connaissance de la démarche du raisonnement clinique					
Efficacité de la prise en soin Pour le 1er stage : Compréhension des prises en soin					
Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage					
Comportement et communication adaptés à la situation professionnelle					
Capacité à évoluer au cours du stage					

Proposition de validation :

OUI

NON (à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)

Commentaire du tuteur :

Date et lieu :

Nom du tuteur :

Signature :

Nom de l'étudiant :

Signature :

Nom / qualité / Signature / cachet du service :

Définition des indicateurs

DÉFINITION DES INDICATEURS	
Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés.
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne.
Rigueur	Est exact, précis, logique, respecte les procédures.
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation).
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions.
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences.
Habilité	A des gestes et des techniques précis.
Éthique et responsabilité	Respecte les limites et les ressources liées à sa fonction. Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation. Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle.
Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle.
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes. S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe.
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants).
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage).
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant). Utilise les supports existants.
Attitude/comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation.

STAGE 4

Cycle 1, PCK2
(K2)

Fiche d'objectifs du stage 4

Prérequis des étudiants avant leur arrivée en stage : voir Annexe II

Période : du au

Lieu de stage :

Service ou spécificité :

Nom de l'étudiant :

Nom du tuteur et tampon du stage :

Objectifs généraux ou institutionnels stage 1 et 2

- Découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, initiation à la pratique clinique ou hors clinique.
- Découverte d'une structure de soin, hygiène et secret professionnel.
- Mise en application d'une ou plusieurs techniques de masso-kinésithérapie vues en cours et évaluation de celles-ci.

Objectifs généraux ou institutionnels stage 3 et 4

- Approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, la formation à la pratique clinique ciblant l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UE 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ».

Objectifs spécifiques de l'étudiant

- Observer, comprendre, s'informer afin de prendre conscience des différentes tâches qui s'imposent au kinésithérapeute (thérapeutique, relationnelle, administrative).
- S'intégrer au sein d'une équipe soignante et observer les relations thérapeutiques avec les patients et/ou l'entourage .
- Prendre connaissance du service de soins, de kinésithérapie et de l'environnement matériel du patient.
- S'initier aux soins de santé primaire, avec une attention particulière pour l'hygiène, l'asepsie et la surveillance du patient (sécurité des soins).
- S'initier aux bases générales de la profession de kinésithérapeute, avec mise en application de la technologie de base et du respect des grands principes étudiés durant le 1er cycle.
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels.
- Se préparer à l'exposé "Étonnements et expériences en kinésithérapie".

.....
.....
.....
.....

➤ Objectifs définis en début de stage

.....
.....
.....
.....

STAGE S4					
Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 1 ^{er} cycle (K1, K2)	Auto-évaluation de la compétence par l'étudiant				
Niveau visé au 1 ^{er} cycle pour le développement des compétences. (Acquis méthodologiques)	Niveau atteint	Niveau partiellement atteint	Niveau non atteint	Non évaluable	Ce que je peux améliorer / commentaires ou situations rencontrées
J'observe une situation de soin et j'initie un questionnement professionnel au regard de données de la littérature. (en lien avec la compétence 1)					
Je connais la démarche de projet et les outils simples pour son suivi. (en lien avec la compétence 2)					
Je connais les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique. (en lien avec la compétence 3)					
J'analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés. (en lien avec la compétence 4)					
J'analyse une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique. (en lien avec la compétence 5)					
Je repère les situations de prestations d'expertise et de conseil. (en lien avec la compétence 6)					
J'observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie. (en lien avec la compétence 7)					
Je recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique. (en lien avec la compétence 8)					
J'observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure. (en lien avec la compétence 9)					
Je coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage. (en lien avec la compétence 10)					
Je repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels). (en lien avec la compétence 11)					

STAGE S4

STAGE S4					
Évaluations et préconisations ou commentaires du tuteur de stage	Évaluation de la compétence par le tuteur				
Niveau visé au 1^{er} cycle pour le développement des compétences. (Acquis méthodologiques)	Niveau atteint	Niveau partiellement atteint	Niveau non atteint	Non évaluable	Préconisations ou commentaires
L'étudiant sait observer une situation de soin et initier un questionnaire professionnel au regard de données de la littérature. (en lien avec la compétence 1)					
L'étudiant connaît la démarche de projet et les outils simples pour son suivi. (en lien avec la compétence 2)					
L'étudiant connaît les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique. (en lien avec la compétence 3)					
L'étudiant analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés. (en lien avec la compétence 4)					
L'étudiant analyse une relation professionnelle avec un patient, vécue en stage clinique. (en lien avec la compétence 5)					
L'étudiant repère les situations de prestations d'expertise et de conseil. (en lien avec la compétence 6)					
L'étudiant observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie. (en lien avec la compétence 7)					
L'étudiant recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique. (en lien avec la compétence 8)					
L'étudiant observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure. (en lien avec la compétence 9)					
L'étudiant coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage. (en lien avec la compétence 10)					
L'étudiant repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels). (en lien avec la compétence 11)					

Grille d'évaluation du stage 4

Grille d'évaluation du **STAGE 4** Cycle 1

Fiche à remettre à l'IFMK : **scannée puis transmise par mail à : (nom du référent ifmk)@kine-nancy.eu**

Critères d'évaluation	Acquis	Satisfaisant	Insuffisant	Non évaluable	Commentaires /argumentation
Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)					
Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession					
Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)					
Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation Cycle 1 : - Mobilisation adaptée des connaissances fondamentales, des bilans et techniques en kinésithérapie. - Connaissance de la démarche du raisonnement clinique					
Efficacité de la prise en soin Pour le 1er stage : Compréhension des prises en soin					
Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage					
Comportement et communication adaptés à la situation professionnelle					
Capacité à évoluer au cours du stage					

Proposition de validation :

OUI

NON (à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)

Commentaire du tuteur :

Date et lieu :

Nom du tuteur :

Signature :

Nom de l'étudiant :

Signature :

Nom / qualité / Signature / cachet du service :

Définition des indicateurs

DÉFINITION DES INDICATEURS	
Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés.
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne.
Rigueur	Est exact, précis, logique, respecte les procédures.
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation).
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions.
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences.
Habilité	A des gestes et des techniques précis.
Éthique et responsabilité	Respecte les limites et les ressources liées à sa fonction. Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation. Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle.
Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle.
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes. S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe.
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants).
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage).
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant). Utilise les supports existants.
Attitude/comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation.

ANNEXES

Annexe I : Prérequis en fonction des semestres

Annexe II : Prérequis des étudiants avant leur arrivée en stage

Annexe III : La profession de masseur-kinésithérapeute : définition

Annexe IV : Modèle de convention de stage, secteur institutionnel

Annexe V : Modèle de convention de stage, secteur libéral

Annexe I : Prérequis en fonction des semestres

UE		Premier cycle				Second cycle			
		1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année		4 ^{ème} année	
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique	UE1	UE1						
	UE 2. Sciences humaines et sciences sociales	UE2	UE2						
	UE 3. Sciences biomédicales	UE3	UE3	UE3	UE3				
	UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	UE4	UE4	UE4	UE4				
	UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1			UE5	UE5				
	UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2					UE15	UE15		
	UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire					UE16	UE16		
	UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire					UE17	UE17		
	UE 18. Physiologies, sémiologie, physiopathologies et pathologies spécifiques					UE18	UE18		
	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure							UE14	
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	UE6	UE6	UE6	UE6				
	UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation					UE22	UE22		
	UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité	UE7	UE7	UE7	UE7				
	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2					UE19	UE19	UE19	
	UE 20. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire 2					UE20	UE20	UE20	
	UE 21. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2					UE21	UE21	UE21	
	UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie						UE23	UE23	
	UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé publique					UE24	UE24	UE24	
Apprentissages et approfondissements	UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche	UE8	UE8	UE8	UE8				
	UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie					UE27	UE27	UE27	UE27
	UE 28. Mémoire								UE28
	UE 9. Langue anglaise professionnelle	UE9	UE9	UE9	UE9				
	UE 26. Langue anglaise professionnelle					UE26	UE26	UE26	UE26
	UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive			UI10	UI10				
	UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention						UI25		
	UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle								UI 29
	UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	UE11	UE11	UE11	UE11				
	UE 30. Formation à la pratique masso- kinésithérapique					UE30	UE30	UE30	UE30
	UE 12. Optionnelle 1	UE12	UE12						
	UE 13. Optionnelle 2			UE13	UE13				
	UE 31. Optionnelle 3					UE31	UE31		
UE 32. Optionnelle 4							UE32	UE32	

Annexe II : prérequis des étudiants avant leur arrivée en stage

STAGE 1

UE1 : santé publique

- Notion concernant les données chiffrées de la santé, l'histoire de la profession, le bien-être, prévention et kinésithérapie, la protection sociale, le système de santé et son organisation territoriale, la mesure de l'état de santé d'une population, les systèmes de santé en Europe et le code de déontologie, la réglementation de l'exercice.

UE 2 : Sciences humaines et sciences sociales

- L'étudiant est sensibilisé aux « métiers de l'humain », dont fait partie la masso-kinésithérapie.
- Des intervenants, kinésithérapeutes de formation, ont présenté différents champs : sociologie, sciences de l'éducation et psychologie dont l'étudiant pourra s'inspirer pour s'adapter aux dimensions humaines du stage.
- Initiation à la sophrologie.

UE3 : sciences biomédicales

- **Notion de base de biomécanique** (os, articulations, muscles, décomposition des forces et conditions d'exercices - des mouvements - des postures)
- **Physiologie** (physiologie du système tégumentaire, cicatrisation, physiologie des systèmes endocriniens et physiologie des systèmes urinaires et génitaux)

UE 4 : sciences de la vie et du mouvement (anatomie, cinésiologie)

- **Anatomie :**
 - Ostéologie : sacrum, os coxal, fémur, patella, tibia et fibula
 - Arthrologie : coxo-fémorale et genou
 - Myologie : hanche et cuisse
 - Neurologie : plexus lombal et sacral ; nerfs fémoral, obturateur et sciatique.
- **Cinésiologie :** hanche et genou

UE 6 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie.

- Goniométrie des articulations de la hanche et du genou.
- Diagnostic différentiel entre les causes de limitation de la coxo-fémorale.
- E.M.F.M. des muscles de la hanche et du genou.
- Bilan visuel et palpatoire du membre inférieur.
- Bilan subjectif et objectif du train porteur dans les 3 plans.

UE 7 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité.

- Mobilisation passive de l'articulation coxo-fémorale.
- Travail actif des muscles de la hanche.
- Etirement des muscles de la hanche.
- Poulithérapie appliquée à l'articulation coxo-fémorale.
- Mobilisation passive de l'articulation du genou.
- Techniques de base de massage (effleurages, pressions, vibrations, percussions, pétrissages).

UE 8 : méthodes de travail et méthodes de recherche

- Sensibilisation à l'Evidence Based Practice ou pratique basée sur les preuves en rééducation.
- Méthodologie de recherche documentaire.
- Utilisation d'outils de communication écrite et orale (rapport écrit, présentation orale en groupe, poster scientifique...).

Prérequis des étudiants avant leur arrivée en stage

STAGE 2 idem stage précédent +

UE1 : santé publique

- Notion concernant les prévention des maladies nosocomiales en kinésithérapie, la personne en situation de handicap, les normes et recommandations de bonne pratique, (« evidence based practice »), la traçabilité, la classification internationale des maladies, du handicap.

UE 2 : sciences humaines et sciences sociales

- L'étudiant est à même de convoquer différents domaines des sciences humaines, y compris l'éthique, l'anthropologie ou la philosophie (semestre 2 : intervenants universitaires non MK de formation), lorsqu'il s'agit d'essayer de comprendre des situations de soins en masso-kinésithérapie. Les apports de S1 sont également des pré-requis au stage. Daniels

UE3 : sciences biomédicales

- **Hygiène** (introduction à l'hygiène des mains)
- **Physiologie** (physiologie de l'appareil musculosquelettique : os, articulations, muscles, fascias, physiologie du système digestif, de la mastication et de la déglutition)

UE 4 : sciences de la vie et du mouvement (anatomie, cinésiologie)

- **Anatomie et cinésiologie** : membre inférieur et membre supérieur.

UE 6 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie.

- Goniométrie des articulations du membre inférieur et du membre supérieur.
- Diagnostic différentiel entre les causes de limitation des articulations des membres supérieur et inférieur.
- E.M.F.M. des muscles du membre inférieur et du membre supérieur.
- Bilan subjectif et objectif du train porteur et du rachis dans les 3 plans.
- Bilan visuel et palpatoire des membres.

UE 7 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité.

- Mobilisation passive des articulations des membres supérieur et inférieur.
- Travail actif des muscles des membres supérieur et inférieur.
- Etirements des muscles des membres supérieur et inférieur.
- Protocoles de renforcement (Delorme et Watkins, Troisier, Dotte).
- Poulie-thérapie appliquée aux membres supérieur et inférieur.
- Remise en charge, déambulation.
- Reprogrammation neuro-musculaire des membres supérieur et inférieur.
- Protocole de massage circulatoire, décontracturant des membres supérieur et inférieur.
- Protocole de massage décontracturant de la musculature rachidienne.
- Protocole du massage abdominal, du visage.

UE 8 : méthodes de travail et méthodes de recherche

- Recherche et stratégie documentaire : utilisation de bases données scientifiques.
- Immersion dans un centre documentaire (REEDOC).
- Rédaction de fiche de lecture.

Prérequis des étudiants avant leur arrivée en stage

STAGE 3 idem stages précédents +

UE3 : sciences biomédicales

- **Hygiène** (notions d'hygiène et d'infectiologie, risques nosocomiaux en kinésithérapie et des principes et conduites particulières à tenir devant un risque de contamination)
- **Physiologie** (Physiologie cardio respiratoire)

UE 4 : sciences de la vie et du mouvement (anatomie, cinésiologie)

- **Anatomie du rachis** : les vertèbres, les articulations intervertébrales hors jonction cervico-occipitale, la jonction cervico-occipitale, la cage thoracique, le diaphragme, les muscles des parois de l'abdomen.
- **Cinésiologie du rachis** : généralités

UE 5 : sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1

- L'étudiant connaît les bases et les principes de traumatologie orthopédique ainsi que les différentes atteintes et traitements orthopédiques du membre supérieur (à l'exclusion de la main) et du membre inférieur.
- Les techniques spécifiques de kinésithérapie ne sont pas abordées.

UE 6 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie.

- Bilan des déformations antéro-postérieures du rachis.
- Palpation du rachis

UE 7 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité.

- Traitement des déformations antéro-postérieures du rachis.
- Drainage lymphatique des membres.

UE 8 : méthodes de travail et méthodes de recherche

- Méthodologie de recherche : démarche scientifique.
- Méthodologie d'analyse critique d'articles scientifiques.
- Initiation aux méthodes et outils de recueils et de traitement de données qualitatives et quantitatives.
- Recherche documentaire et utilisation de bases documentaires (BU médecine) et formation à l'utilisation d'un logiciel de références bibliographiques (Zotéro).

UI 10 : démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive

- L'étudiant connaît les concepts de réflexivité, d'approche théorique du bilan diagnostique kinésithérapique et de raisonnement professionnel.

Prérequis des étudiants avant leur arrivée en stage

STAGE 4 idem stages précédents +

UE3 : sciences biomédicales

- **Hygiène** (os, articulations, muscles, décomposition des forces et Conditions d'exercices - des mouvements - des postures)
- **Physiologie** (physiologie neuromusculaire et physiologie des systèmes nerveux central, périphérique et neuro-végétatives)

UE 4 : sciences de la vie et du mouvement (anatomie, cinésiologie)

- **Anatomie et cinésiologie** du rachis
- Anatomie palpatoire viscérale

UE 5 : sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1

- L'étudiant connaît les bases et les principes de traumatologie orthopédique ainsi que les différentes atteintes et traitements orthopédiques de la main, du rachis et des amputations.
- Les techniques spécifiques de kinésithérapie ne sont pas abordées.

UE 6 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie.

UE 7 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité.

- Méthode de facilitation proprioceptive neuromusculaire : Kabat

UE 8 : méthodes de travail et méthodes de recherche

- La problématique : identification et construction.
- Lecture et analyse critique et synthèse d'articles scientifiques et professionnels.

UI 10 : démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive

- Le raisonnement professionnel de l'étudiant se structure.
- Il devient sensible à la nécessité d'individualiser les prises en soins et de se poser des questions quant aux situations complexes rencontrées.

Annexe III : La profession de masseur-kinésithérapeute : définition

Son exercice est défini par le code de la santé publique aux articles L. 4321-1 à L. 4321-22 et R. 4321-1 à R. 4321-145.

La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement :

- des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne ;
- des déficiences ou altérations des capacités fonctionnelles.

Le masseur-kinésithérapeute peut également concourir à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche.

Le masseur-kinésithérapeute exerce en toute indépendance et pleine responsabilité conformément aux dispositions du code de déontologie mentionné à l'article L. 4321-21.

Dans le cadre des pathologies héréditaires, congénitales ou acquises, stabilisées ou évolutives impliquant une altération des capacités fonctionnelles, le masseur-kinésithérapeute met en œuvre des moyens manuels, instrumentaux et éducatifs et participe à leur coordination.

Dans l'exercice de son art, seul le masseur-kinésithérapeute est habilité à utiliser les savoirs disciplinaires et les savoir-faire associés d'éducation et de rééducation en masso-kinésithérapie qu'il estime les plus adaptés à la situation et à la personne, dans le respect des dispositions du code de déontologie précité.

Le masseur-kinésithérapeute pratique des actes professionnels de masso-kinésithérapie dont les actes médicaux prescrits par un médecin.

Lorsqu'il agit dans un but thérapeutique, le masseur-kinésithérapeute pratique son art sur prescription médicale et peut adapter, sauf indication contraire du médecin, dans le cadre d'un renouvellement, les prescriptions médicales initiales d'actes de masso-kinésithérapie datant de moins d'un an, dans des conditions définies par décret. Il peut prescrire, sauf indication contraire du médecin, les dispositifs médicaux nécessaires à l'exercice de sa profession. La liste de ces dispositifs médicaux est fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale après avis de l'Académie nationale de médecine.

En cas d'urgence et en l'absence d'un médecin, le masseur-kinésithérapeute est habilité à accomplir les premiers actes de soins nécessaires en masso-kinésithérapie. Un compte rendu des actes accomplis dans ces conditions est remis au médecin dès son intervention.

Annexe IV : Modèle de convention de stage, secteur institutionnel

Entre les soussignés :

Etablissement :

Représenté par :

d'une part,

Et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie :

57 Bis Rue de Nabécor 54 000 NANCY

Représenté par Monsieur Pascal GOUILLY, **Directeur**

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Le Directeur de l'établissement.....en accord avec le Chef de service, accepte de recevoir en stage des étudiants Masso-Kinésithérapeutes de.....année, du au soit durant semaine(s) de stage.

Le stage sera accompli par le ou les étudiants suivants :

Nom	Année	Logement	Sexe	Né(e) le	Tél	E-mail
-----	-------	----------	------	----------	-----	--------

Au sein du service de Rééducation de l'établissement :

Sous la responsabilité de :

Article 2 : la durée du stage est de : 35 heures par semaine

Article 3

Le stage se déroule sous l'autorité directe du Chef de service et des Masseurs-Kinésithérapeutes attachés à l'établissement. En accord avec le règlement intérieur de l'Institut Lorrain de Formation en Masso-Kinésithérapie les étudiants sont tenus d'observer les instructions du Chef de service ou de ses représentants ainsi que les indications des Masseurs-Kinésithérapeutes du service d'accueil. Le Directeur de l'IFMK sera rapidement informé en cas de problème d'ordre disciplinaire.

Article 4

Les étudiants sont tenus, au même titre que leur maître de stage, au secret professionnel à l'égard des patients.

Article R. 4321-55 du Code de Déontologie.

Article 5

Le stage a pour finalité la compréhension des situations professionnelles, il doit permettre l'acquisition méthodologique des 11 compétences qui seront évaluées au cours des deux cycles de formation (Cf : *Référentiel de compétences Annexe II page 192*).

Article 6

L'étudiant sera tenu de présenter son portfolio et de remplir sa fiche d'auto évaluation dans les délais impartis par le Masseur-Kinésithérapeute tuteur.

La proposition de validation de stage, qui fait l'objet d'une grille d'évaluation dans le portfolio doit être remplie par le Masseur Kinésithérapeute tuteur et renvoyée à l'IFMK :

- soit, après photocopie, par courrier postal à : IFMK Nancy, 57 bis rue de Nabécor, 54000 NANCY

- soit, après l'avoir scannée, par courriel à : nom du référent IFMK@kine-nancy.eu

C'est cette feuille qui propose la validation de stage et qui sera déterminante pour l'attribution des ECTS.

Le portfolio est restitué à l'étudiant lors de son départ du stage.

Article 7

Au cours du stage, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération ; il demeure étudiant de l'IFMK Nancy et continue à bénéficier du régime de la sécurité sociale.

L'Institut contracte une assurance auprès de la compagnie d'assurance GAN garantissant sa responsabilité civile susceptible d'être engagée en raison d'accidents causés à des tiers par le fait du stagiaire ou à l'occasion de sa présence sur les lieux de stage ou lors de sorties de suivi de réadaptation, l'étudiant devant être accompagné par le Masseur-Kinésithérapeute tuteur. Le kinésithérapeute libéral se couvre de son côté contre les conséquences des accidents dont il pourrait être tenu responsable en application de l'article 1384 du Code Civil.

L'étudiant stagiaire victime d'un accident corporel, soit au cours du stage, soit sur le trajet, est pris en charge au titre des « Accidents du Travail ». En conséquence, la Direction du lieu du stage porte à la connaissance de l'école, **le jour même de l'accident, toutes indications et circonstances de l'accident.** L'école se charge de remplir les formalités prévues auprès de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale de Nancy (ou auprès de l'assureur de l'école) ; un « Certificat Médical Initial » devra être adressé à l'école indiquant les circonstances de l'accident.

Article 8

Les conditions d'accueil des stagiaires peuvent faire l'objet de modifications par rapport à la présente convention par simple courrier de l'une ou l'autre des deux parties.

Cette convention est établie en deux exemplaires qui sont adressés à l'Etablissement d'accueil pour accord et signature.

L'Etablissement d'accueil conserve un exemplaire et adresse le second dûment signé à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie.

Annexe V : Modèle de convention de stage, secteur libéral

Entre les soussignés :

Etablissement :

Représenté par :

d'une part,

Et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie :

57 Bis Rue de Nabécor 54 000 NANCY

Représenté par Monsieur Pascal GOUILLY, **Directeur**

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Le Directeur de l'établissement.....en accord avec le Masseur-Kinésithérapeute tuteur, accepte de recevoir en stage des étudiants Masso-Kinésithérapeutes deannée, du au soit durant semaine(s) de stage.

Le stage sera accompli par le ou les étudiants suivants :

Nom	Année	Logement	Sexe	Né(e) le	Tél	E-mail
-----	-------	----------	------	----------	-----	--------

Au sein l'établissement :

Sous la responsabilité de :

Article 2 : la durée du stage est de : 35 heures par semaine

Les horaires du stage seront fixés d'un commun accord par le Masseur-Kinésithérapeute tuteur avec l'étudiant stagiaire. La durée du stage minimum correspondra au quota fixé ci-dessus. Le Masseur-Kinésithérapeute tuteur peut demander à l'étudiant de faire plus d'heures dans l'objectif d'améliorer son apprentissage.

Article 3 : le stage se déroule sous l'autorité directe du Masseur Kinésithérapeute tuteur. En accord avec le règlement intérieur de l'IFMK de Nancy, l'étudiant est tenu d'observer les instructions ainsi que les indications du Masseur-Kinésithérapeute tuteur et de ses collègues Masseurs-Kinésithérapeutes. Le directeur de l'IFMK de Nancy sera rapidement informé en cas de problème d'ordre disciplinaire.

Article 4 : l'étudiant est tenu, au même titre que le tuteur de stage, au secret professionnel à l'égard des patients. (Article R. 4321-55 du Code de Déontologie édicté par le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes). Le stage en Cabinet libéral fera l'objet d'une Charte ; le Masseur-Kinésithérapeute tuteur s'engage par la Charte dont il a eu connaissance.

Article 5 : Il est reconnu la même valeur formatrice au stage effectué en milieu libéral qu'en milieu institutionnel.

Le stage a pour finalité la compréhension des situations professionnelles, il doit permettre l'acquisition méthodologique des 11 compétences qui seront évaluées au cours des deux cycles de formation (Cf : Référentiel de compétences Annexe II page 192).

Article 6 : l'étudiant sera tenu de présenter son portfolio et de remplir sa fiche d'auto évaluation dans les délais impartis par le Masseur-Kinésithérapeute tuteur.

La proposition de validation de stage, qui fait l'objet d'une grille d'évaluation dans le portfolio doit être remplie par le Masseur Kinésithérapeute tuteur et renvoyée à l'IFMK :

- soit, après photocopie, par courrier postal à : IFMK Nancy, 57 bis rue de Nabécor, 54000 NANCY

- soit, après l'avoir scannée, par courriel à : nom du référent IFMK@kine-nancy.eu

C'est cette feuille qui propose la validation de stage et qui sera déterminante pour l'attribution des ECTS.

Le portfolio est restitué à l'étudiant lors de son départ du stage.

Article 7 : au cours du stage, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération ; il demeure étudiant de l'IFMK Nancy et continue à bénéficier du régime de la sécurité sociale.

L'Institut contracte une assurance auprès de la compagnie d'assurance GAN garantissant sa responsabilité civile susceptible d'être engagée en raison d'accidents causés à des tiers par le fait du stagiaire ou à l'occasion de sa présence sur les lieux de stage ou lors de sorties de suivi de réadaptation, l'étudiant devant être accompagné par le Masseur-Kinésithérapeute tuteur. Le kinésithérapeute libéral se couvre de son côté contre les conséquences des accidents dont il pourrait être tenu responsable en application de l'article 1384 du Code Civil.

L'étudiant stagiaire victime d'un accident corporel, soit au cours du stage, soit sur le trajet, est pris en charge au titre des « Accidents du Travail ». En conséquence, la Direction du lieu du stage porte à la connaissance de l'école, **le jour même de l'accident, toutes indications et circonstances de l'accident.** L'école se charge de remplir les formalités prévues auprès de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale de Nancy (ou auprès de l'assureur de l'école) ; un « Certificat Médical Initial » devra être adressé à l'école indiquant les circonstances de l'accident.

Article 8 : les conditions d'accueil des stagiaires peuvent faire l'objet de modifications par rapport à la présente convention par simple courrier de l'une ou l'autre des deux parties.

Cette convention est établie en deux exemplaires qui sont adressés à l'établissement d'accueil, pour accord et signature. Le Cabinet d'accueil conserve un exemplaire et adresse le second dûment signé à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie.